

Nouvelles sahraouies



AU PARLEMENT EUROPÉEN LA COMPROMISSION DES ALLIÉS DU MAROC

PAS DE REVOLUTION DE PRINTEMPS POUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les organisations internationales n'ont pas opéré leur révolution de printemps et pourtant elles en auraient bien besoin. Elles se laissent prendre au piège de quelques puissances et finissent par perdre toute crédibilité. Trois exemples viennent de montrer coup sur coup que les alliés du Maroc, la France en particulier, imposent à la communauté internationale une interprétation dévoyée des résolutions onusiennes, des décisions coloniales sur le Sahara Occidental au sein de l'Union Européenne et vont jusqu'à promouvoir pour le Maroc un statut de partenaire pour la démocratie au Conseil de l'Europe.

Conseil de sécurité aux bottes de la France

Fin avril, le Conseil de sécurité, a tenu sa séance annuelle sur le Sahara Occidental. Comment imaginer qu'après l'anéantissement brutal du camp de Gdeim Izik en novembre 2010 et la répression sanglante à El Ayoun, le Conseil de sécurité refuserait d'élargir le mandat de la Minurso à la protection de la population civile sahraouie tant dans les camps de réfugiés sahraouis que dans les territoires occupés par le Maroc. C'est pourtant ce qui s'est passé avec l'influence acharnée de la France. Alors qu'un premier texte de la résolution faisait état de cet élargissement, le lobby franco-marocain s'est agité à New York et a réussi à imposer un texte complètement lénifiant: du bavardage en somme:

«Soulignant qu'il importe d'améliorer la situation des droits de l'homme au Sahara Occidental et dans les camps de Tindouf et engageant les parties à collaborer avec la communauté internationale pour mettre au point et appliquer des mesures indépendantes et crédibles qui garantissent le plein respect des droits de l'homme, en gardant à l'esprit les obligations que le droit international met à leur charge dans ce domaine...»

Le second paragraphe sur les droits humains laisse une infime ouverture: Se félicitant *«de la création d'un Conseil national des droits de l'homme au Maroc et de son antenne envisagée pour le Sahara Occidental, ainsi que de*

l'engagement qu'a pris le Maroc d'accorder un accès sans réserves ni restrictions à tous les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme».

Espérons que les missions onusiennes relevant des procédures spéciales vont se rendre rapidement au Maroc et au Sahara Occidental occupé, avec la liberté de rencontrer toutes celles et tous ceux, marocains et sahraouis, qui sont victimes des violations des droits de l'homme de la part du Maroc. Et qu'à leur retour, elles pourront rendre public leurs rapports.

Quant à se féliciter de voir un organe comme le Conseil des Droits de

SOMMAIRE

<i>Editorial</i>	2
<i>Lettre au Parlement européen</i>	5
<i>L'Union européenne et le Maroc</i>	8
<i>Echec des pourparlers</i>	10
<i>10 prisonniers libérés</i>	11
<i>Manifestations et violences</i>	12
<i>Rapport des observateurs internationaux</i>	13
<i>Destructions de mines</i>	15

l'Homme marocain avoir une antenne pour le Sahara Occidental, de qui se moque-t-on? Les associations sahraouies des droits de l'homme comme l'ASVDH (Association Sahraouie des Victimes des violations graves commises par l'Etat marocain) sont réprimées et n'ont pas de vie officielle bien qu'elles répondent aux critères légaux.

Comment le Maroc, qui réprime, emprisonne et torture, dénoncera-t-il les atrocités que ses forces officielles commettent en toute impunité?

En avril dernier, le Conseil de sécurité joue un mauvais vaudeville alors que nous sommes en plein drame humain. L'acteur principal est le Maroc et le valet consentant la France (ou le contraire). La plupart des autres Etats, les yeux bandés, acceptent à l'unanimité de trahir d'année en année le peuple sahraoui.

Union européenne, la trahison de trop

Nous apprenions à fin mai qu'un pas important était sur le point d'être franchi entre l'Union européenne et le Maroc sur la question du Sahara Occidental. Depuis longtemps il fallait régler la question des eaux territoriales du Sahara Occidental: ces eaux n'appartiennent pas au Maroc qui occupe le territoire. Dès lors, l'Union Européenne ne peut signer des accords commerciaux qui incluent le territoire du Sahara Occidental. L'européenne Catherine Ashton estime pourtant, et c'est une première, que l'autorité administrative de facto du Maroc sur ce territoire lui

confère le droit de l'inclure dans des accords commerciaux.

Presque simultanément, lors de la semaine internationale de solidarité avec les peuples non autonomes (peuples n'ayant pas encore accédé à l'indépendance) qui s'est tenue fin mai et dont personne n'a entendu parler, «L'ONU a exhorté les puissances administrantes concernées à prendre des mesures efficaces pour protéger et garantir les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes sur leurs ressources naturelles et leurs terres et à maintenir un contrôle sur le développement futur de ces ressources. L'ONU prie également les puissances administrantes de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits de propriété des peuples de ces territoires.»

L'Union européenne ignore superbement les résolutions onusiennes concernant les peuples non autonomes dont fait partie le Sahara Occidental. Au nom de leurs intérêts économiques immédiats, ni l'Espagne puissance encore administrante, ni la France, puissance trahissant l'ONU sans état d'âme alors qu'elle fait partie des membres permanents du Conseil de sécurité, ne réagissent.

Le Conseil de l'Europe sous influence

Imaginez que le Conseil de l'Europe va sans doute accorder fin juin le statut de partenaire pour la démocratie à un premier pays, le Maroc. Ce Conseil de l'Europe avait notre confiance. Il trouvait



Conseil de l'Europe

ses marques propres en gardant un certain recul avec les pratiques des autres instances internationales trop fréquemment gangrenées par les rapports de force n'ayant aucun lien avec les problèmes traités.

La déception est grande. En effet, le Conseil de l'Europe s'aligne. Le projet de résolution dit notamment au point 8.12 que le Maroc doit: «prévenir la torture et les traitements inhumains ou dégradants à l'encontre des personnes privées de liberté; lutter contre l'impunité des auteurs d'actes de tortures et de sévices». On croit rêver. Il ne s'agit pas de prévenir la torture mais d'exiger son arrêt immédiat sachant qu'elle est quotidienne dans de nombreuses prisons et dans la prison noire d'El Ayoun tout particulièrement. Quant à l'impunité, elle a jusqu'à présent été totale comme Amnesty International l'écrit dans le résumé de son rapport 2011 sur la situation qui prévaut au Maroc et au Sahara Occidental occupé: «Aucune mesure n'a été prise pour traduire en justice les

auteurs de violations flagrantes des droits humains commises dans le passé. Les réformes du cadre juridique et institutionnel promises de longue date tardaient à être mises en œuvre».

Assistera-t-on à un dernier sursaut des députées et députés européens qui vont résister à la séduction franco-marocaine. Nous voulons encore l'espérer.

Les mouvements de soutien au peuple sahraoui et plus généralement les associations régionales, nationales et internationales se battant pour les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour que les richesses naturelles des peuples ne soient pas aliénées et pour le respect des droits humains notamment. Ils interviennent régulièrement mais leurs voix aujourd'hui ne sont pas entendues. Il a fallu le drame de Fukushima pour entendre la voix de ceux qui se battaient depuis de nombreuses années contre le nucléaire. Que faudra-t-il ajouter au drame que vit actuellement le peuple sahraoui pour qu'enfin ses droits légitimes soient reconnus?



EXTRAITS DE LA LETTRE ENVOYÉE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE À PROPOS DE LA DEMANDE DU MAROC DE DEVENIR PARTENAIRE POUR LA DÉMOCRATIE

*Fondation Danielle Mitterrand – France-Libertés
22, rue de Milan - 75009 Paris – Tél. 33 1 53251040
Responsable permanente ONU: Oretta Bandettini di Poggio
e-mail: erika@lunet.it*

*Bureau International pour le respect des droits de l'homme au Sahara
Occidental
C.P. 474 – 1211 Genève 4
birdhso@birdhso.org*

*Comité suisse de soutien au peuple sahraoui
Vauroux 2 – 2022 Bevaix (suisse)
E-mail: contact@sahraoui.ch*

Monsieur Mevlüt
Çavuşoğlu
Président de l'APCE
Assemblée parlementaire
Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg
Cedex

Genève, le 10 juin 2011

Monsieur le Président,

La Fondation Danielle Mitterrand-France Libertés a rejoint nos associations qui ont suivi de très près la réunion du 31 mai dernier à Paris de votre Commission des questions juridiques. Selon nos informations, la commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution concernant le statut de partenaire pour la démocratie déposé par le parlement du Maroc auprès du Conseil de l'Europe. Ainsi le Maroc deviendra le premier pays obtenant ce statut. Lors de la session du juin de l'Assemblée parlementaire, vous traiterez de cette question le mardi 21 juin et prendrez une décision.

Permettez-nous de vous exprimer notre profond regret, et comme le dit l'Ambassadeur français Stéphane Hessel, notre profonde indignation devant ce déni de la réalité vécue au Maroc par de nombreuses Marocaines et Marocains et par le peuple sahraoui qui vit dans les territoires du Sahara Occidental occupés par le Maroc. Il faut très mal connaître ce pays pour pouvoir considérer comme la réalité ce qu'expriment les présidents des deux chambres du parlement marocain (voir le point 3 du Rapport du Député Luca

Volonté) quand ils disent que «le parlement qu'ils représentent partage les valeurs du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie pluraliste et paritaire, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales».

Croyez-vous vraiment que l'Etat marocain partage les mêmes valeurs que celles du Conseil de l'Europe? Nous avons un très grand respect pour votre institution avec laquelle nous collaborons dans d'autres domaines mais ici, elle est en train de perdre sa crédibilité et se laisse entraîner dans des décisions qui ne l'honorent pas (...).

Nous nous posons quelques questions sur la façon dont vous avez pris connaissance de la «démocratie» marocaine. Etes-vous allés à El Ayoun, la capitale du Sahara Occidental pour rencontrer les défenseurs des droits de l'homme sahraouis, ce qui aurait permis d'évaluer si, comme le disent les parlementaires marocains, le Maroc respecte les droits humains? Vous êtes-vous rendus dans les prisons marocaines pour rencontrer les prisonniers d'opinion qui sont parrainés par Amnesty International notamment? Avez-vous discuté avec les représentants suisse, suédois et finlandais qui ont assisté aux procès indignes d'un Etat de droit, à la fin 2010 et début 2011, des 7 sahraouis ayant été arrêtés à leur retour des camps de réfugiés sahraouis? Avez-vous lu le rapport de Reporters sans Frontières sur la liberté de la presse au Maroc (...)?



Avez-vous rencontré les personnes qui se battent pour la libération du journaliste Rachid Nini et contre la censure? Savez-vous que la presse ne peut pas démocratiquement parler de l'avenir du Sahara Occidental ou du roi et de son rôle dans le pays? (...) Monsieur le Président, nous sommes en train de perdre les espérances que nous mettons dans le Conseil de l'Europe comme instance internationale, leader de la promotion des valeurs de démocratie, de respect des droits humains, de justice et de recherche de la paix. Nous vous l'exprimons solennellement: vous êtes en train de commettre une grave erreur. Le Maroc, avec l'aide de la France a mis en place un

système extrêmement puissant de séduction et de participation à la vie des institutions internationales, qui est en très grand décalage avec la réalité de la population marocaine et sahraouie. Le Maroc ne respecte pas les accords qu'il a signé, il ne respecte pas les résolutions de l'ONU concernant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, pas plus qu'il ne respecte les engagements auxquels sont tenus les Etats occupant des territoires encore non autonomes, c'est-à-dire les territoires qui doivent encore accéder à l'indépendance.

Monsieur le Président, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer ou pour répondre aux doutes que nous aurons peut-être réussi à créer chez vous concernant la nécessité de traiter ce point lors de votre session de juin. Nous pensons que vous devez obtenir de vrais changements du et au Maroc avant de prendre votre décision.

Nous vous envoyons, Monsieur le Président, nos salutations empressées.

Oretta Bandettini di Poggio, Fondation Danielle Mitterrand-France-Libertés

Christian Viret, Président du Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental

Berthier Perregaux, Président du Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

Copie à :

- Monsieur Philippe Boillat, Directeur général des Droits de l'Homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe
- Monsieur le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjorn Jagland
- Monsieur Luca Volontè, rapporteur pour la demande de statut de partenaire pour la démocratie du Maroc, Commission des questions politiques
- Mesdames et Messieurs les parlementaires suisses au Conseil de l'Europe



NOUVELLE FORFAITURE!

L'UNION EUROPEENNE RECONNAIT LES DROITS COMMERCIAUX DU MAROC SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

Un pas important est sur le point d'être franchi entre l'Union européenne et le Maroc sur la question du Sahara. Les accords de pêche entre l'UE et le Maroc, notamment, se situaient pour certains dans une zone grise, du fait qu'ils incluait les eaux territoriales du Sahara. Pourtant, cette zone grise n'en est pas une, selon la chef de la diplomatie européenne. Catherine Ashton estime que l'autorité administrative de facto du Maroc sur ce territoire lui confère le droit de l'inclure dans des accords commerciaux. Une première.

«Le Sahara Occidental est un territoire non-autonome et le Maroc exerce, de facto, le pouvoir administratif. [...] Si l'administration de facto du Maroc au Sahara est acceptée, sous condition légale de remplir les obligations du droit international, [?] nous pensons que cela s'applique à l'incorporation de produits de l'agriculture et de la pêche dans l'accord d'association.» Ce point de vue n'est autre que celui de la chef de la diplomatie de l'UE, Catherine Ashton. La vice-présidente de la Commission européenne l'a fait savoir dans une lettre adressée au parlement des vingt

sept, selon le quotidien espagnol Canarias 7.

Un pas? des pas!

Il s'agit là d'un grand pas que vient d'accomplir la Commission européenne, notamment sur le débat concernant la légalité des accords de pêche entre le Maroc et l'UE. Un accord qui fait l'objet de nombreuses réticences, surtout au sein du Parlement européen: la question du Sahara oblige. Même la commissaire européenne à la pêche Mary Damanaki, s'était positionnée pour l'exclusion de l'espace maritime du Sahara Occidental. Les pays scandinaves de leur côté, apprécient mal l'inclusion des côtes sahariennes dans cet accord entré en vigueur en 2007 et prorogé de quatre ans le 25 février dernier. La reconnaissance d'instances de l'UE de la légalité pour le Maroc de commercialiser des produits halieutiques et agricoles n'est pas la première «concession» obtenue par le royaume. Le premier pas a été franchi lorsque des représentants de l'UE ont accepté que l'accord concerne les côtes sahariennes, mais en invitant le Maroc à prouver que les populations locales [du Sahara] profitent





des fruits de cet accord. C'était notamment la position de Mary Damanaki la commissaire en charge de la pêche. Aujourd'hui, c'est autour de la vice-présidente de l'UE de reconnaître les droits commerciaux du Maroc sur les produits exploités dans les zones du Sahara.

Pragmatisme européen ?

Faut-il en déduire que l'UE est en passe de soutenir le plan d'«autonomie» proposé par le royaume ou s'agit-il juste d'une stratégie visant à mieux tirer «profit» de l'accord de pêche qui le lie au Maroc ? Moyennant le versement annuel de 36 millions d'euros, 119 navires européens, dont une centaine est espagnole, «viennent pêcher» dans les zones «marocaines». Une partie de ce montant versé contribue «au développement et à la mise en œuvre de la politique

sectorielle de la pêche au Maroc en vue de l'instauration d'une pêche durable et responsable dans ses eaux». Bruxelles entend également «profiter» de son Accord agricole pour booster ses exportations vers le royaume. Le nouveau texte devant régir cet Accord est en souffrance au Parlement européen depuis décembre 2010. Les préférences accordées aux produits agricoles marocains continuent de faire rougir producteurs espagnols et français. Les parlementaires européens devront toutefois se prononcer sur la question durant ce second semestre de l'année en cours.

*Oumar Baldé
Yabiladi.com*

<http://www.canarias7.es/articulo.cfm?id=215836>

SAHARA OCCIDENTAL: LES POURPARLERS INFORMELS NE PRODUISENT PAS D'AVANCEE

7 juin 2011

Comme il a été convenu lors de la sixième série de pourparlers informels sur le Sahara Occidental, qui s'est déroulée au mois de mars dernier, les délégations des parties au conflit, le Maroc et le Front POLISARIO, ainsi que les États voisins, l'Algérie et la Mauritanie, se sont réunies du 5 au 7 juin 2011, à Greentree, à Long Island, pour une septième série de pourparlers informels.

Cette réunion a eu lieu sur invitation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross, dans le cadre du mandat accordé par le Conseil de sécurité pour les négociations organisées sous l'égide de l'ONU.

Ces pourparlers informels sur le Sahara Occidental n'ont pas abouti à des avancées significatives, a indiqué mardi l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental, Christopher Ross.

Organisée sous l'égide de l'ONU, cette septième réunion informelle a eu lieu dans le cadre de la Résolution 1979 du Conseil de sécurité. Les délégations des États voisins, l'Algérie et la Mauritanie, étaient également présentes aux sessions d'ouverture et de clôture, ainsi que lors de l'examen des Mesures de Confiance.

« Tout comme à l'occasion des réunions informelles précédentes, les discussions ont eu lieu dans une atmosphère d'engagement sérieux, de franchise et de respect mutuel », a noté M. Ross dans un communiqué.

« Afin de trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les deux parties ont poursuivi l'approfondissement de la discussion des deux propositions, y compris la question du corps électoral

et les mécanismes d'autodétermination », a ajouté l'Envoyé de l'ONU. « A la fin de la réunion, chaque partie a continué à rejeter la proposition de l'autre comme base unique des négociations à venir ».

Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental fait l'objet depuis 1976 d'un différend entre le Maroc et le Front Polisario.

Le Maroc a présenté un plan pour l'autonomie du Sahara occidental. La position du Front Polisario est en revanche que le statut final du territoire doit être



décidé lors d'un référendum incluant l'indépendance comme option.

Il s'agissait du premier round de pour-parlers à se tenir suite au rapport sur le Sahara occidental du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, rendu public en

avril, et à la résolution 1979 du Conseil de sécurité qui s'en est suivie, renouvelant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'en avril 2012.



10 PRISONNIERS SAHRAOUI LIBÉRÉS PROVISOIREMENT

La direction pénitentiaire marocaine a libéré provisoirement ce 17 mai 2011, 10 prisonniers sahraouis, arrêtés à la suite du démantèlement du camp de Gdeim Izik et qui ont passé plus de six mois incarcérés dans la prison noire d'El Aaiun, sans jugement.

Les prisonniers libérés sont: Ndour Omar, Yaya Bachir, Ndour Othman, Ahmed Babit, Mohamed Salem Babait, Mohamed Salem Bousaidi, Khadad Ali Baiba, Saad Bouh Telba, Ahel Zaiar Hamadi et Brahim Ismaili.

Cependant, la gendarmerie royale a arrêté ce dernier, devant la prison noire d'El Aaiun pour le transférer à la prison de Salé sous mandat d'arrêt, en attente de comparution devant le tribunal militaire de Rabat.

Vers midi, ce même jour, et sur le boulevard de la Mecque au centre ville, où protestent des dizaines de lauréats chômeurs, le citoyen sahraoui Med Abdallahi Lemghaimad, de 49 ans, a tenté de s'immoler en signe de protestation contre son renvoi arbitraire de son emploi, et contre les mauvaises conditions de vie. Il est père de 3 enfants, Dans le même contexte, le soir du 16 mai, des citoyens sahraouis ont organisé une manifestation au boulevard de Mezouar, au cours de laquelle ils ont brandi des drapeaux de la RASD et ont exigé le départ de l'Etat marocain de leur pays le Sahara Occidental. Les forces de police marocaines sont intervenues violemment contre les manifestants et en ont blessé plusieurs.

JOHN BOLTON DENONCE L'ABSENCE DE PROGRES SUR LE REFERENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

El Aaiun (territoires occupés du Sahara Occidental). Ce jeudi 19 mai, au moins 30 Sahraouis, en grande partie des femmes, ont été blessés au cours d'un sit-in organisé devant la maison de famille de Said Damber, un jeune citoyen sahraoui assassiné il y a 5 mois. Les manifestants demandent que soient rendues publiques les circonstances du crime du jeune homme par des policiers marocains.

Les citoyens sahraouis regroupés devant la maison de la famille Damber exprimaient leur solidarité avec la famille et leur soutien à leur demande que soient divulgués les détails de l'assassinat de Said Damber, 29 ans. Mais les forces d'intervention mobile du Maroc sont intervenues contre les manifestants dès leur sortie de la maison familiale par une violente attaque. De nombreuses personnes ont été blessées.

Le citoyen sahraoui Bechri Slem Mailad qui avait vigoureusement protesté contre les agressions des policiers marocains envers les femmes sahraouies a été suivi jusqu'au quartier Al Ouifak où il

a été attaqué et battu par des agents marocains en civil.

La famille refuse toujours de recevoir le cadavre de leur fils, tué par un policier d'une balle en pleine tête. Selon elle, la seule condition pour procéder à l'enterrement, c'est de savoir toute la vérité et poursuivre les responsables réels de l'assassinat.

Essmara

A Essmara, 4 militants des droits de l'homme ont commencé une grève de la faim et un sit in pour protester contre la suspension de leur salaire après leur participation à une visite effectuée l'année dernière à leurs familles dans les campements de réfugiés sahraouis dans le sud-ouest algérien.

Les militants ont d'autre part refusé la proposition en forme de chantage du gouvernement marocain de rétablir leurs salaires à conditions qu'ils s'engagent à ne pas mener d'activités qui selon le pouvoir colonial «menacent l'intégrité territoriale».

<http://www.youtube.com/watch?v=rsdHfGvokK8>



EXTRAITS DU RAPPORT DU 2^e FORUM DES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX AUX PROCES DES MILITANTS SAHRAOUI

Naples, 19 février 2011.

INTRODUCTION

Le 10 mai 2008 a eu lieu à Barcelone un Colloque intitulé: «La situation des Droits Humains au Sahara Occidental». Le 11 mai 2008: 1^{re} Rencontre informelle des Observateurs Internationaux aux procès des militants sahraouis. Des avocats, juristes et magistrats et des membres du groupe de travail WSR ont fait connaissance et ont échangé sur les besoins et les stratégies à mettre en place pour plus d'efficacité.

Les 24 et 25 février 2011 tenue du 1^{er} Forum des Observateurs Internationaux aux procès des militants sahraouis au Maroc et au Sahara Occidental dans la wilaya du 27 février de la République Arabe Sahraouie Démocratique en Exil à Tindouf.

Ce Forum s'est déroulé en partenariat avec l'Afapredesa et avec la participation des représentants des Jeunes, des Femmes, des Travailleurs, des Ecrivains et Journalistes et de militants des Territoires occupés du Sahara Occidental en visite pour la 1^{re} fois auprès de la RASD.

JUSTICE MAROCAINE ET MILITANTS SAHRAOUI AU MAROC ET DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

par Me Bazaid et Me Challouk.
Historique à partir de 1999.

C'est cette année-là que nous avons commencé à travailler sur les dossiers des militants sahraouis à El Aaiun. Nous étions 5. Le travail était extrêmement difficile. Pas d'observateurs, pas de journalistes. Aucune considération n'était accordée aux avocats sahraouis et les peines infligées à l'issue des procès étaient très lourdes. Il n'y avait pas de

témoins, les familles ne pouvaient pas assister aux audiences.

Lorsque les Observations Internationales ont pu commencer en 2002, la situation a changé. Les juges ne savaient que faire devant cette nouvelle donne, essayant différentes tactiques pour dissuader les Observateurs de revenir. La défense s'est sentie encouragée dans son combat, les militants sahraouis et leurs familles ont retrouvé le moral. Les marocains mis en difficulté ont diminué la durée des peines qui se situèrent alors entre 8 mois et 3 ans. De plus, grâce à ces actions d'Observation, la situation a commencé à être connue à l'étranger. Les militants criaient des slogans en français et en espagnol au début et à la fin de chaque audience. Grâce aux rapports des Observateurs, les militants se sont sentis mieux protégés car connus à l'extérieur. Depuis 2005, début de l'Intifada pour l'Indépendance et les arrestations des militants sahraouis de DDH, il n'y a plus d'avocats marocains qui osent encore plaider pour les prisonniers sahraouis, sauf pour «les 7 de Casa» qui ont reçu le soutien d'amis mais aucun avocat marocain de renom ne s'est proposé.



La situation aujourd'hui:

Lors des audiences du procès «des 7 de Casa» qui viennent de se dérouler entre octobre 2010 et février 2011 et ce n'est pas fini, des attaques et des agressions de la part des avocats et du public marocain ont montré une nouvelle stratégie de la part des autorités marocaines. Comme elles ne peuvent pas interdire l'accès des observateurs, elles ont voulu empêcher cette observation par la violence. Public et avocats en robe ont molesté les observateurs et les journalistes de la presse internationale à l'intérieur même du tribunal y compris en présence des observateurs dépêchés sur place par des ambassades. Les différents corps de sécurité ne se coordonnent pas entre eux. Les tactiques peuvent être différentes selon le Service qui dicte à ce moment-là, la manière de traiter la présence des étrangers aux procès.

La justice devrait être indépendante mais en raison de l'obsession sécuritaire, elle ne l'est pas. La participation des observateurs étrangers permet que l'aspect formel des audiences soit respecté, mais dans le fond, les sentences sont prononcées après que les juges aient reçu leurs ordres par un coup de téléphone du ministère de l'intérieur. (...)

ATTENTES ET BESOINS DES AVOCATS SAHRAOIS

C'est la première fois qu'une évaluation a lieu entre les observateurs Internationaux et les avocats sahraouis. C'est un moment important et nécessaire. Jusque là, les contacts entre nous étaient très rapides avant ou après les audiences. En effet, les observateurs Internationaux connaissent beaucoup mieux les militants, défenseurs des DDH, que les avocats. Nous, les avocats sahraouis, sommes demandeurs de plus de contacts avec vous les avocats européens pour réfléchir et voir comment continuer.

Les rapports

Les observateurs viennent de plusieurs pays comme l'Espagne, la France, l'Italie, la Suisse, les pays du Nord. Ils sont plus ou moins nombreux selon les disponibilités de chacun et en raison des coûts induits. Il est certain que les rapports faits sur place immédiatement après chaque audience et signés par l'ensemble des O.I. présents et envoyés rapidement ont plus de poids. (...)

Aider les avocats sahraouis à se faire connaître sur le plan international.

Les avocats souhaitent devenir membres d'une ou plusieurs organisations internationales d'avocats afin de leur donner plus de visibilité et plus de respectabilité aux yeux des autorités marocaines et de les aider à postuler à des prix pour leur travail de défense dans ces conditions de non droit.

En effet, depuis 2005, début de l'Intifada pour l'Indépendance et les arrestations des militants sahraouis de DDH, il n'y a plus d'avocats marocains qui osent encore plaider pour les prisonniers sahraouis, sauf pour «les 7 de Casa» qui ont reçu le soutien d'amis mais aucun avocat marocain de renom. (...)



DESTRUCTION DE 1506 MINES ANTIPERSONNEL

Le Front Polisario a procédé, en marge des festivités du 35e anniversaire de la proclamation de la RASD, à la destruction d'un quatrième stock de 1506 mines antipersonnel à Tifariti.

Ainsi, 12 000 mines ont déjà été détruites depuis février 2006 par l'organisation Landmine Action, dans une superficie couvrant les zones de M'Heriz et Tifariti (territoires sahraouis libérés). Dans une déclaration à la presse, avant le début de cette opération de destruction, le responsable de cette organisation humanitaire britannique à Tifariti a affirmé que «cette superficie a été nettoyée durant la période allant de 2006 à février 2011, ciblant 57 localités de Tifariti et 79 localités de M'Heriz.» M. Sid Ali a précisé que l'opération de reconnaissance du terrain à nettoyer dans la région de Tifariti avait débuté en 2008, excluant, cependant, la zone tampon large de 5 km et longeant le mur de séparation érigé par l'armée d'occupation marocaine. Près de 2000 munitions explosives ont été aussi neutralisées, selon lui, lors de cette vaste opération. M. Sid Ali a par ailleurs indiqué que l'organisation Action contre les mines va entamer une nouvelle opération de nettoyage de 38 champs repérés et délimités, avant de passer à la partie sud des territoires libérés.

Pascal Bongard, de l'Appel de Genève a, pour sa part, indiqué que cette opération de destruction de mines «témoigne de la volonté du Front Polisario, de son engagement au respect de l'Appel de Genève. Ceci témoigne aussi de son attache-

ment au droit international.» Le Sahara Occidental est parmi les pays les plus pollués au monde par des mines et autres bombes à fragmentation. Elles seraient, selon des ONG, environ 100 000 à avoir été posées sur le territoire du Sahara Occidental depuis le début du conflit opposant le Maroc et le Front Polisario, en 1975. Ces mines ont déjà fait des milliers de victimes. Rien qu'en 2009, une trentaine de victimes ont été enregistrées, selon M. Bongard, qui invite le Maroc à adhérer à la convention d'Ottawa. «Il est important que ces destructions continuent pour le bien des populations d'Afrique», a-t-il dit.

Le Front Polisario a signé l'Appel de Genève en novembre 2005, un cadre international visant à engager des acteurs non étatiques sur les questions ayant trait aux mines terrestres. Trois mois après, en février 2006, il avait entamé le processus de destruction des stocks de ces mines.

Rabah Beldjenna





NOS ACTIONS CONTINUENT EN FAVEUR DES SAHRAOUI
NOUS INTERVENONS AUSSI AUPRÈS DE NOS AUTORITÉS
ET DES AUTORITÉS INTERNATIONALES
MERCI DE VOTRE SOUTIEN ET DE VOTRE SOLIDARITÉ
VERSEZ VOS DONS À NOTRE CCP 12-6818-7

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 14 89

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern